

REGLEMENT
Jeu « Sony Days 2018 »

Article 1. - Sociétés Organisatrices

Sony Interactive Entertainment ® France SAS, au capital de 40 000 €, enregistrée au RCS de Nanterre sous le N° 399 930 593, située 92 avenue de Wagram, 75017 Paris ; Sony Mobile Communications, enregistrée au RCS de Nanterre sous le n°439 961 905, située 49-51 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux ; Sony Pictures Home Entertainment France SNC, au capital de 107 500 €, enregistrée au RCS de Nanterre en date du 02/03/1987 sous le N° 324 834 266, située 25 quai Gallieni, 92150 Suresnes ; Sony Music Entertainment, France, SAS au capital de 2.524.720 €, enregistrée au RCS de Paris sous le n°542 055 603, située 52/54, rue de Châteaudun, 75009 Paris ; SONY France , succursale de Sony Europe Limited, 49-51 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux , RCS Nanterre 390 711 323 (ci-après les « Sociétés Organisatrices ») ; organise un jeu avec obligation d'achat uniquement dans les magasins Fnac et Darty ainsi que sur le sites www.fnac.com et www.darty.com (ci-après le « Jeu ») par le biais d'instants gagnants ouverts du 02/04/2018 10h au 15/04/2018 23h59 inclus ouvert aux personnes physiques majeures (sous réserve des dispositions indiquées à l'article 2) résidant en France Métropolitaine (Corse et DROM-COM exclus).

Article 2. - Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (Corse et DROM-COM exclus), à l'exception des mineurs, du personnel de la société organisatrice et des membres des sociétés partenaires de l'opération ainsi que de leur famille en ligne directe.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement (ci-après le « Règlement »), en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonnes conduites, etc.), ainsi que des lois et règlements en vigueur en France.

Aucun autre moyen de participation, notamment par courrier ou téléphone, ne sera pris en compte.

Article 3. - Annonce du Jeu

Le Jeu se déroulera du 2 Avril 2018 à 10h au 15 Avril 2018 23h59, inclus sur le site internet www.sonydays.com (ci-après le « Site »). Le Jeu sera annoncé via :

- Supports publicitaires (PLV) posés dans les lieux de ventes participants ;
- Bannières sur le site www.fnac.com et www.darty.com

Article 4. – Dotations

4.1 : Les dotations

Sont mises en jeu (1 dotation par instants gagnants ouverts) 357 dotations à savoir :

- 1 Package SONY d'une valeur totale de 2 106€ TTC, contenant une TV 4K 55"/140 cm d'une valeur commerciale unitaire de 1 200€ TTC, une PS4 Pro 1Tb d'une valeur commerciale unitaire de 399€, un smartphone Xperia XA2 d'une valeur commerciale unitaire de 349€ TTC, 1 coffret Blu Ray Sony d'une valeur commerciale unitaire de 100€ TTC, 1 album CD d'une valeur commerciale unitaire de 20€ TTC, 1 clé USB 32GB - USM 32GX d'une valeur commerciale unitaire de 38€ TTC
- 1 projecteur portable tactile Xperia touch d'une valeur commerciale unitaire de 1 499€ TTC
- 1 Smartphone Xperia XZ2 d'une valeur commerciale unitaire de 799€ TTC
- 1 Smartphone Xperia XZ2 Compact d'une valeur commerciale unitaire de 599€ TTC
- 1 Projecteur Nomade d'une valeur commerciale unitaire de 400€ TTC
- 3 Smartphones Xperia XA2 d'une valeur commerciale unitaire de 349€ TTC.
- 3 consoles PS4 d'une valeur commerciale unitaire de 349€ TTC
- 10 Cartes MSD 256GB d'une valeur commerciale unitaire de 250€ TTC
- 3 Blasters Blade Runner 2049 d'une valeur commerciale unitaire de 200€ TTC
- 6 Enceintes sans fil LF-S50G d'une valeur commerciale unitaire de 200€ TTC

- 19 Coffrets Vidéo parmi une sélection Sony, selon disponibilité, d'une valeur commerciale unitaire de 100€ TTC
- 10 Chargeurs Nomade 10 000 mAh - Connecteur Type C d'une valeur commerciale unitaire de 70€ TTC
- 40 Jeux PS4 God of War d'une valeur commerciale unitaire de 69€ TTC
- 10 Coffrets Very Classic, Volume 1 ou 2 selon disponibilité, d'une valeur commerciale unitaire de 65€ TTC
- 49 Clés 32GB - USM 32GX d'une valeur commerciale unitaire de 38€ TTC
- 100 Albums Vinyle parmi une sélection Sony, selon disponibilité, d'une valeur commerciale unitaire de 20€ TTC
- 99 CD parmi une sélection Sony, selon disponibilité, d'une valeur commerciale unitaire de 20€ TTC

Toutes ces valeurs commerciales sont observées en date du 13/03/2018.

4.2 : Modalités d'envoi des dotations

Les dotations sont non modifiables, non échangeables et non remboursables.

La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Les dotations ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

Les participants seront immédiatement informés de leur gain après avoir joué sur le Site du Jeu et recevront immédiatement un email contenant les modalités de récupération de leur gain.

Ils disposeront alors de 15 jours à compter de la réception de cet email (cachet de La Poste faisant foi) pour envoyer une copie du ticket de caisse ou de la facture, justifiant de l'achat Sony effectué dans un magasin FNAC-DARTY participant ou sur l'un des sites fnac.com ou darty.com, pendant les dates de l'opération, qui leur a permis de déclencher l'instant gagnant, accompagné d'une copie de l'email gagnant, et de ses coordonnées complètes (Nom, Prénom, Adresse postale) sur papier libre. L'ensemble des justificatifs seront à envoyer par courrier à l'adresse de Jeu : **SONY DAYS / OPERATION 20651 CEDEX 2599 – 99259 PARIS CONCOURS.**

Les participants devront conserver leur ticket de caisse original, ou facture originale, qui pourront leur être demandés par le Centre de Vérification.

Après validation des preuves de gain par le Centre de Vérification, les gagnants recevront leur dotation par voie postale dans les 8 semaines maximum à compter de la date de fin de jeu et sous réserve du renseignement et de l'envoi préalable de toutes les informations demandées telles qu'indiqués ci-dessus.

Article 5. - Modalités et conditions de participation

5.1 – Modalités de participation

- (i) Pour participer au Jeu, il suffit à la personne intéressée, d'effectuer un achat Sony parmi les produits participants (liste des participants en annexe de ce règlement de jeu) dans l'un des magasins FNAC-DARTY participants à l'opération ou sur les sites fnac.com ou darty.com (liste des magasins participants en annexe de ce règlement de jeu) entre le 2 Avril et le 15 Avril 2018
- (ii) Conserver la preuve de son achat (ticket de caisse original ou facture originale) qui pourra lui être demandée en cas de gain
- (iii) Se rendre sur le site www.sonydays.com

- (iv) Saisir son adresse email, sa date de naissance, puis les 13 chiffres du code-barres de l'article Sony acheté au préalable. Ces chiffres sont inscrits sur l'emballage de l'article, situé en dessous du code-barres. Il devra ensuite prendre connaissance du Règlement, et cocher les cases « J'ai lu et j'accepte le règlement du jeu » et « Je suis majeur ».
- (v) Pour valider son inscription, le participant doit cliquer sur « Continuer »
- (vi) Lors de sa première participation, le participant sera invité à saisir l'ensemble de ses informations personnelles (champs obligatoires à renseigner : genre, nom, prénom, date de naissance, adresse, code postal, ville, téléphone) ; celles-ci ne lui seront pas demandées en cas de nouvelle participation ultérieure.
- (vii) Cliquer sur « Je Joue »
- (viii) Plusieurs participations seront possibles avec une même adresse email, et une seule participation par produit avec une même adresse email. Il ne pourra être gagné qu'une dotation par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse email).

5.2. – Désignation des gagnants

Le participant devra alors choisir 2 cases parmi les cases sur lesquelles sont indiquées des numéros de 1 à 6.

S'il découvre derrière ces 2 cases, 2 logos Sony Days en couleur, il sera immédiatement déterminé comme gagnant sous réserve de la validation de sa preuve de gain par le Centre de Vérification.

Si le moment où le participant clique sur la deuxième case de son choix coïncide avec l'un des 357 « instants gagnants », il sera immédiatement redirigé vers un message lui indiquant qu'il a gagné l'une des dotations mises en jeu.

En cas de gain, le gagnant devra valider son inscription en cliquant sur le bouton « continuer ».

Au terme de ces étapes, une nouvelle page s'ouvrira directement informant les participants s'ils ont gagné, le cas échéant la nature de la dotation gagnée, ou non. Un email automatique sera envoyé à chaque participant pour lui confirmer l'attribution de sa dotation immédiatement après sa participation sous réserve de la validation de sa preuve de gain par le Centre de Vérification.

A défaut de clic coïncidant avec « l'instant gagnant », le premier clic arrivant après « l'instant gagnant » sera considéré comme gagnant.

On entend par « instant gagnant » une programmation informatique déterminant que la connexion correspondant à un certain instant (date, heure, minute et seconde exacte) est déclarée gagnante de l'une des dotations stipulées à l'article 4.1. La liste des instants gagnants est définie de manière aléatoire en fonction du nombre de dotations et des dates d'ouverture et de clôture du Jeu.

La liste des instants gagnants a été déposée chez SELARL LSL - LE HONSEC Henri-Antoine - SIMHON Rémi - LE ROY Michel (Rambouillet 78).

Le gagnant fait élection de domicile à l'adresse qu'il aura indiquée et confirmée.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique de la liste de gagnants.

Article 6. –Dépôt et consultation du règlement

Le Règlement et les instants préalablement définis ont été déposés auprès SELARL LSL - LE HONSEC Henri-Antoine - SIMHON Rémi - LE ROY Michel (Rambouillet 78).

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, concernant les modalités et mécanismes du Jeu.

Le Règlement est uniquement consultable sur le Site du Jeu.

Article 7. - Non remboursement des frais de participation

Les frais de participation au Jeu quels qu'ils soient (frais d'affranchissement, frais de connexion internet...) ne sont pas remboursés par la Société Organisatrice.

Article 8. - Responsabilité

8.1. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la connexion internet, communication téléphonique ou au mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant la durée du Jeu.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux participants et maintenir des infrastructures, informations et outils fonctionnels et vérifiés.

Elle ne saurait toutefois être tenue responsable de la défaillance du matériel des participants (ordinateur, logiciels, outils de connexion internet, téléphone, serveurs...), de la perte de données susceptibles d'en résulter pour une cause non imputable à la Société Organisatrice et de l'incidence de ces défaillances sur leur participation au Jeu.

Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger son matériel et les données stockées sur ses équipements (informatique et téléphonique) contre tout atteinte. La participation au Jeu implique notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage émanant de tiers et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou de tout autre aléa lié aux services postaux.

8.2. Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

8.3. La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

8.4 Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitables ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni son adresse, ni son numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne recevra ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

8.5 En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

8.6 La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

8.7 La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels grèves, retards, erreurs ou détériorations des lots envoyés par les services postaux.

8.8 La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

Article 9. – Correspondances

Aucune correspondance ou demande de remboursement non conforme (incomplète, illisible, erronée, insuffisamment affranchie, renvoyée hors délai ou parvenue par courrier électronique) ne sera prise en compte.

Article 10. - Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur domicile et leur téléphone dans le cadre du Jeu. Toute participation non conforme au Règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude, utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.

La Société Organisatrice pourra ainsi exclure, suspendre et/ou annuler définitivement la participation d'un ou plusieurs participant(s) en cas de constatation d'un comportement suspect consistant notamment en la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même profil de participation, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc. Elle pourra alors ne pas attribuer les dotations aux participants concernés, au regard des informations en sa possession, et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Article 11. – Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles transmises par les participants font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion du Jeu et sont destinées uniquement aux Sociétés Organisatrices.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition des données à caractère personnel les concernant, qu'ils peuvent exercer à tout moment en contactant le service consommateur à l'adresse Sony Interactive Entertainment France - 92 avenue de Wagram, 75017 Paris, France.

Les demandes devront être signées et accompagnées de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du titulaire. La demande devra préciser l'adresse à laquelle devra parvenir la réponse en n'oubliant pas de préciser les nom-prénom et adresse électronique concernés. Le nom sera alors retiré de la base de données du jeu « Sony Days ».

La société organisatrice disposera d'un délai de 2 (deux) mois pour répondre suivant réception de la demande

Conformément à l'article 6 de la Loi du 21 juin 2004 pour la confiance en l'économie numérique, l'hébergeur conservera vos données de connexion, couvertes par le secret professionnel et traitées dans le respect des dispositions légales en matière de données personnelles.

Les participants peuvent être amenés à recevoir des propositions commerciales sur les produits des Sociétés Organisatrices, ou des propositions commerciales émanant de tiers sur leurs produits et services, par courrier, email, téléphone ou SMS, sous réserve que les participants autorisent expressément et au préalable les Sociétés Organisatrices à cet effet.

Article 12. – Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduits dans le cadre de ce Jeu est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable de la Société Organisatrice.

Article 13. – Droit applicable et Litiges

Le Jeu est soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du Règlement et/ou les cas non prévus par le présent Règlement feront l'objet d'un règlement amiable. En cas de désaccord définitif, les tribunaux de Nanterre seront les seuls compétents.

Article 14. – Droit à l'image

En cas de gain, le participant gagnant accepte d'être pris en photo ou en vidéo et que tout relais de son image puisse être utilisé par la Société Organisatrice à des fins publicitaires.



Annexe 2 – Liste des magasin FNAC-DARTY participants à l'offre :

DARTY	ABBEVILLE
DARTY	AGEN
DARTY	AIX
DARTY	ALBERT-MEAULTE
DARTY	ALBERTVILLE
DARTY	ALBI
DARTY	ALENCON
DARTY	ALES
DARTY	AMELIE LES BAINS
DARTY	AMIENS
DARTY	ANCENIS
DARTY	ANGERS
DARTY	ANGOULEME
DARTY	ANNECY
DARTY	ANNEMASSE
DARTY	ANTIBES
DARTY	APPRIEU
DARTY	APT
DARTY	ARCUEIL
DARTY	ARGENTAN
DARTY	ARLES
DARTY	ARRAS
DARTY	AUBAGNE
DARTY	AUBENAS
DARTY	AUGNY
DARTY	AURAY
DARTY	AURILLAC
DARTY	AUXERRE
DARTY	AVIGNON
DARTY	BAGNOLET
DARTY	BAIN DE BRETAGNE
DARTY	BALARUC
DARTY	BAYEUX
DARTY	BAYONNE
DARTY	BEAUGRENELLE
DARTY	BEAUVAIS
DARTY	BELFORT
DARTY	BELLEVILLE
DARTY	BELLEY
DARTY	BERCY
DARTY	BERGERAC
DARTY	BERNAY
DARTY	BESANCON 1

DARTY	BESANCON 2
DARTY	BEZIERS
DARTY	BIGANOS
DARTY	BLOIS
DARTY	BNF
DARTY	BONDY
DARTY	BOOFZHEIM
DARTY	BORDEAUX BEGLES
DARTY	BORDEAUX LE LAC
DARTY	BORDEAUX MERIADECK
DARTY	BORDEAUX MERIGNAC
DARTY	BOULOGNE
DARTY	BOULOGNE SUR MER
DARTY	BOURG EN BRESSE
DARTY	BOURGES
DARTY	BOURGOIN
DARTY	BRESSUIRE
DARTY	BREST
DARTY	BREST IROISE
DARTY	BRIVE LA GAILLARDE
DARTY	BRON
DARTY	BRUAY LA BUISSIERE
DARTY	CABRIES
DARTY	CAEN MONDEVILLE
DARTY	CAEN ROTHS
DARTY	CAHORS
DARTY	CALAIS
DARTY	CALUIRE
DARTY	CAMBRAI
DARTY	CANNES
DARTY	CANNES II
DARTY	CANTINI
DARTY	CARCASSONNE
DARTY	CARRE SENART
DARTY	CASTELNAUDARY
DARTY	CASTRES
DARTY	CERGY
DARTY	CHALLANS
DARTY	CHALON SUR SAONE
DARTY	CHALONS EN CHAMPAGNE
DARTY	CHAMBERY 1
DARTY	CHAMBERY 2
DARTY	CHAMPIGNY
DARTY	CHARLEVILLE MEZIERES

DARTY	CHARTRES
DARTY	CHATEAUBRIANT
DARTY	CHATEAUDUN
DARTY	CHATEAUROUX
DARTY	CHATELLERAULT
DARTY	CHATILLON
DARTY	CHERBOURG
DARTY	CHOLET
DARTY	CLAIRA II
DARTY	CLAYE SOUILLY
DARTY	CLERMONT FERRAND
DARTY	CLOS DU CHENE
DARTY	COGNAC
DARTY	COGOLIN
DARTY	COIGNIERES
DARTY	COLMAR
DARTY	COMPIEGNE
DARTY	CONCARNEAU
DARTY	COULOMMIERS
DARTY	COUTANCES
DARTY	CREIL
DARTY	CREST
DARTY	CRETEIL
DARTY	DAVEZIEUX
DARTY	DAX
DARTY	DEAUVILLE
DARTY	DIEPPE
DARTY	DIJON QUETIGNY
DARTY	DIJON TOISON D'OR
DARTY	DOLE
DARTY	DOUAI
DARTY	DOUAI DECHY
DARTY	DRAGUIGNAN
DARTY	DREUX
DARTY	EPINAL
DARTY	ETAMPES
DARTY	EVREUX
DARTY	EVRY
DARTY	FECAMP
DARTY	FLEVILLE
DARTY	FONTENAY
DARTY	FORBACH
DARTY	FORUM
DARTY	FOUGERES

DARTY	FRESNES
DARTY	GAP
DARTY	GENNEVILLIERS
DARTY	GEX
DARTY	GISORS
DARTY	GIVORS
DARTY	GRANVILLE
DARTY	GRASSE
DARTY	GRENOBLE COMBOIRE
DARTY	GUERET
DARTY	HAGUENAU
DARTY	HAZEBROUCK
DARTY	HENIN-BEAUMONT
DARTY	HERBIGNAC
DARTY	HERBLAY
DARTY	ISSOIRE
DARTY	ITALIE II
DARTY	LA CIOTAT
DARTY	LA DÉFENSE
DARTY	LA FERTE BERNARD
DARTY	LA FLECHE
DARTY	LA HAYE DU PUITS
DARTY	LA MEINAU
DARTY	LA ROCHE SUR YON
DARTY	LA ROCHELLE
DARTY	LA TESTE DE BUCH
DARTY	LA VALENTINE
DARTY	LA VILLETTTE
DARTY	LAMPERTHEIM
DARTY	LANGON
DARTY	LANNION
DARTY	LAON
DARTY	LAVAL
DARTY	LE HAVRE CENTRE
DARTY	LE HAVRE MONTIVILLIE
DARTY	LE MANS NORD
DARTY	LE MANS SUD
DARTY	LE PONTET
DARTY	LE POULIGUEN
DARTY	LE PUY EN VELAY
DARTY	LENS
DARTY	LES SABLES D'OLONNE
DARTY	LES ULIS
DARTY	LIBOURNE

DARTY	LILLE
DARTY	LILLE CENTRE
DARTY	LILLE ENGLOS
DARTY	LIMOGES
DARTY	LIMONEST
DARTY	LISIEUX
DARTY	L'ISLE ADAM
DARTY	LONS LE SAUNIER
DARTY	LORIENT
DARTY	LUCON
DARTY	LURE
DARTY	LYON PART-DIEU
DARTY	MÂCON
DARTY	MADELEINE
DARTY	MAGASIN T.Q.
DARTY	MANOSQUE
DARTY	MANTES LA JOLIE
DARTY	MARMANDE
DARTY	MARNE
DARTY	MARSEILLE-TERRASSES
DARTY	MAUBEUGE
DARTY	MOISSAC
DARTY	MONT DE MARSAN
DARTY	MONTARGIS
DARTY	MONTAUBAN
DARTY	MONTBELIARD
DARTY	MONTBRISON
DARTY	MONTCEAU LES MINES
DARTY	MONTELIMAR
DARTY	MONTFORT SUR MEU
DARTY	MONTLUCON
DARTY	MONTMARTRE
DARTY	MONTPARNASSE
DARTY	MONTPELLIER
DARTY	MONTPELLIER ODYSSEUM
DARTY	MORLAIX
DARTY	MORSANG
DARTY	MOULINS
DARTY	MULHOUSE DORNAC
DARTY	MUZILLAC
DARTY	NANCY LAXOU
DARTY	NANTES ORVAULT
DARTY	NANTES ST SEBASTIEN
DARTY	NARBONNE

DARTY	NATION
DARTY	NERAC
DARTY	NEUFCHATEL EN BRAY
DARTY	NEVERS
DARTY	NICE LINGOSTIERE
DARTY	NICE NOTRE DAME
DARTY	NIMES
DARTY	NIORT
DARTY	OLLIOULES
DARTY	ORGEVAL
DARTY	ORLEANS OLIVET
DARTY	ORLEANS SARAN
DARTY	ORMESSON
DARTY	ORTHEZ
DARTY	OYONNAX
DARTY	PAMIERS
DARTY	PARINOR
DARTY	PARLY 2
DARTY	PARTHENAY
DARTY	PASSY
DARTY	PAU
DARTY	PERIGUEUX
DARTY	PERPIGNAN
DARTY	PERPIGNAN CLAIRA
DARTY	PF MONTPELLIER
DARTY	PF PERPIGNAN
DARTY	PF TOULON
DARTY	PIERREFITTE
DARTY	PITHIVIERS
DARTY	PLAISIR
DARTY	PLOERMEL
DARTY	POITIERS
DARTY	PONT A MOUSSON
DARTY	PONT AUDEMER
DARTY	PONT DE BEAUVOISIN
DARTY	PONTARLIER
DARTY	PONTAULT
DARTY	PONTIVY
DARTY	PORNIC
DARTY	PRAYSSAC
DARTY	PRIVAS
DARTY	PTF C.FERRAND
DARTY	PUGET
DARTY	QUIMPER

DARTY	QUIMPERLE
DARTY	RAMBOUILLET
DARTY	RANG DU FLIERS
DARTY	REDON
DARTY	REIMS
DARTY	REIMS THILLOIS
DARTY	RENNES CHANTEPIE
DARTY	RENNES ST GREGOIRE
DARTY	REPUBLIQUE
DARTY	RIOM
DARTY	RIVOLI
DARTY	ROANNE
DARTY	ROCHEFORT
DARTY	RODEZ
DARTY	RONCQ
DARTY	ROSNY
DARTY	ROUBAIX
DARTY	ROUEN BARENTIN
DARTY	ROUEN DROITE
DARTY	ROUEN GAUCHE
DARTY	ROUEN TOURVILLE
DARTY	ROYAN
DARTY	RUNGIS
DARTY	SAINT ANDRE DE CUBZA
DARTY	SAINT DIE DES VOSGES
DARTY	SAINT FLOUR
DARTY	SAINT GAUDENS
DARTY	SAINT JEAN DE MAURIE
DARTY	SAINT LO
DARTY	SAINT MALO
DARTY	SAINT MARCEL
DARTY	SAINT MARCELLIN
DARTY	SAINT MITRE
DARTY	SAINT NAZaire
DARTY	SAINT OMER
DARTY	SAINT OUEN
DARTY	SAINT OUEN VILLE
DARTY	SAINT QUENTIN
DARTY	SAINT RENAN
DARTY	SAINTE
DARTY	SALAISE
DARTY	SALLANCHES
DARTY	SARLAT
DARTY	SARREBOURG

DARTY	SARREGUEMINES
DARTY	SARTROUVILLE
DARTY	SAUMUR
DARTY	SAV AVIGNON
DARTY	SAV MONTPELLIER
DARTY	SAV NICE
DARTY	SAVERNE
DARTY	SEMECOURT
DARTY	SENS
DARTY	SISTERON
DARTY	SOISSONS
DARTY	ST BRICE
DARTY	ST BRIEUC
DARTY	ST CLEMENT
DARTY	ST ETIENNE LA FOUIL
DARTY	ST ETIENNE MONTHIEU
DARTY	ST GERMAIN
DARTY	ST QUENTIN
DARTY	STE GENEVIEVE
DARTY	ST-MARTIN D'HERES
DARTY	ST-PRIEST
DARTY	STRASBOURG LES HALLE
DARTY	STRASBOURG RIVETOILE
DARTY	TARBES
DARTY	TERNES
DARTY	TEST DE
DARTY	THIERS
DARTY	THIONVILLE
DARTY	THONON LES BAINS
DARTY	TORCY
DARTY	TOULON
DARTY	TOULOUSE BLAGNAC
DARTY	TOULOUSE ESQUIROL
DARTY	TOULOUSE GRAMONT
DARTY	TOULOUSE PORTET
DARTY	TOURS NORD
DARTY	TOURS SUD
DARTY	TROYES
DARTY	TULLE
DARTY	VALENCE
DARTY	VALENCIENNES
DARTY	VANNES
DARTY	VELIZY
DARTY	VENDOME

DARTY	VÉNISSIEUX
DARTY	VERDUN
DARTY	VICHY
DARTY	VILLABE
DARTY	VILLEBON
DARTY	VILLEFRANCHE
DARTY	VILLENEUVE D'ASCQ
DARTY	VILLIERS EN BIERE
DARTY	VIRE
DARTY	VITROLLES
DARTY	VITRY
DARTY	VOIRON
DARTY	WAGRAM
DARTY	WITTENHEIM
DARTY	YVETOT
FNAC	AIX EN PROVENCE
FNAC	AJACCIO
FNAC	AMIENS
FNAC	ANGERS
FNAC	ANNECY
FNAC	ANNEMASSE
FNAC	AUBENAS
FNAC	AVIGNON
FNAC	AVIGNON LE PONTET
FNAC	BAYONNE
FNAC	BEAUGRENELLE
FNAC	BEAUVAIS
FNAC	BELFORT
FNAC	BELLEVILLE SUR SAONE
FNAC	BERCY
FNAC	BIGANOS
FNAC	BORDEAUX
FNAC	BORDEAUX LAC
FNAC	BOULOGNE
FNAC	BOULOGNE SUR MER
FNAC	BOURG EN BRESSE
FNAC	BOURGES
FNAC	BREST
FNAC	CAEN
FNAC	CAGNES SUR MER
FNAC	CANNES
FNAC	CAPVERN
FNAC	CERGY
FNAC	CHAMBERY

FNAC	CHAMBOURCY
FNAC	CHAMPS-ELYSEES
FNAC	CHARTRES
FNAC	CLERMONT-FERRAND
FNAC	COLMAR
FNAC	COMPIEGNE
FNAC	CREIL
FNAC	CREST
FNAC	CRETEIL
FNAC	CROIX BLANCHE
FNAC	DIJON
FNAC	DINARD
FNAC	DOLE
FNAC	EPINAL
FNAC	EVRY
FNAC	FORUM
FNAC	GENNEVILLIERS
FNAC	GRENOBLE GRAND PLACE
FNAC	GRENOBLE VICTOR HUGO
FNAC	HERBLAY
FNAC	ITALIE 2
FNAC	LA DEFENSE
FNAC	LABEGE
FNAC	LANNION
FNAC	LE HAVRE
FNAC	LE MANS
FNAC	LE PUY EN VELAY
FNAC	LES FLANERIES
FNAC	LILLE
FNAC	LIMOGES
FNAC	LORIENT
FNAC	LYON BELLECOUR
FNAC	LYON PART-DIEU
FNAC	MARSEILLE
FNAC	MARSEILLE VALENTINE
FNAC	MEAUX
FNAC	MELUN
FNAC	METZ
FNAC	MONACO
FNAC	MONTELIMAR
FNAC	MONTPARNASSE
FNAC	MONTPELLIER
FNAC	MONTPON
FNAC	MORLAIX

FNAC	MORTEAU
FNAC	MULHOUSE
FNAC	NANCY
FNAC	NANTES
FNAC	NEMOURS
FNAC	NEVERS
FNAC	NICE
FNAC	NIMES
FNAC	NOGENT LE ROTROU
FNAC	NOISY LE GRAND
FNAC	ORLEANS
FNAC	PARINOR
FNAC	PARLY 2
FNAC	PAU
FNAC	PERPIGNAN
FNAC	POITIERS
FNAC	PONTAULT-COMBAULT
FNAC	PONTIVY
FNAC	QUIMPER
FNAC	REIMS
FNAC	REIMS THILLOIS
FNAC	RENNES
FNAC	ROSNY 2
FNAC	ROUEN
FNAC	SAINT MARCEL
FNAC	SAINT NAZAIRE
FNAC	SAINT YRIEIX
FNAC	SAINT-ETIENNE
FNAC	SAINT-LAZARE
FNAC	SAUMUR
FNAC	STRASBOURG
FNAC	TERNES
FNAC	THIAIS
FNAC	THONON LES BAINS
FNAC	TOULON
FNAC	TOULOUSE MICRO
FNAC	TOULOUSE WILSON
FNAC	TOURS
FNAC	TROYES
FNAC	VAL D'EUROPE
FNAC	VALENCE
FNAC	VALENCIENNES
FNAC	VANNES
FNAC	VELIZY

FNAC	VICHY
FNAC	VILLEBON